



30 MARS JOURNÉE DE LA TERRE

Le 30 mars est chaque année une journée particulière en Palestine, et pour tous les Palestiniens, qu'ils vivent en Israël, en Cisjordanie et à Gaza, dans les camps de réfugiés des pays arabes, ou dans la diaspora dans le monde entier. C'est "la journée de la Terre". Ceci depuis le 30 mars 1976.

Avant, pendant et après la guerre de 1948, environ 400 villages Palestiniens avaient été rayés de la carte, rasés, détruits, leurs habitants expulsés, leurs terres confisquées. Mais dans certains secteurs, il restait encore beaucoup de Palestiniens. Le gouvernement israélien a donc entrepris un plan de "judaïsation de la Galilée", élaboré dès 1953 et appliqué par Ben Gourion.

Le 19 février 1976, le gouvernement travailliste israélien annonça sa décision de confisquer 25 000 dunums (25 km²) de terre en Galilée. Les Palestiniens décidèrent alors d'organiser une grève générale.

La grève eut lieu le 30 mars 1976. L'armée israélienne réprima brutalement ce mouvement : massacre à Sakhnin, à une vingtaine de kilomètres au nord de Nazareth : 6 morts, des centaines de blessés, et des centaines d'arrestations. Les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza s'étaient eux aussi mobilisés en soutien aux Palestiniens d'Israël.

Depuis, le 30 mars est chaque année une journée particulière en Palestine, et pour tous les Palestiniens : c'est "la journée de la Terre".

A cette occasion, nous tenons à rappeler la responsabilité des Etats, dont la France, qui tolèrent une impunité totale à Israël :

- dans la dépossession du peuple Palestinien : 531 villages palestiniens rasés depuis 1947 (certains plusieurs fois) ;

- dans le régime d'apartheid, de discrimination mis en place par le gouvernement Israélien

De même, 650 000 colons ont été installés en toute illégalité sur les terres des Palestiniens en Cisjordanie, et plus de 2 millions de Palestiniens sont enfermés dans la prison de Gaza. Des centaines de milliers de Palestiniens vivent toujours dans des camps de réfugiés dans les pays voisins, et des millions sont éparpillés de par le monde... Mais la résistance continue, et l'exigence doit grandir que justice soit rendue et qu'il soit mis fin à l'apartheid en Palestine. Et ceci ne concerne pas que les Palestiniens !

Georges Ibrahim Abdallah

Georges Ibrahim Abdallah est un prisonnier politique libanais détenu en France depuis 1984. Il avait été condamné en 1987 à la réclusion criminelle à perpétuité avec une peine de sûreté jusqu'en 1999 pour complicité d'assassinat de l'attaché militaire de l'ambassade américaine Charles Ray et du diplomate israélien Yacov Barsimontov, abattu à Paris en 1982. Ces assassinats ont été revendiqués par les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL) et commis dans le cadre de la lutte contre l'occupation du Liban par Israël.

La peine généralement appliquée à son cas de complicité tel que présenté au procès est de 10 ans de détention, comme réclamé par le procureur ; des éléments non fiables de sa responsabilité ont étayé la charge.

Il y a aussi lieu de rappeler la présence militaire de la France au Liban, l'invasion du Liban par Israël avec le soutien américain, tous éléments historiques causes de l'engagement politique de Georges Abdallah, et jamais entendus lors de ses procès.

Couserans-Palestine -16 Avenue d'Aulot- 09200 St-Girons
association.couserans.palestine@gmail.com ; <http://www.couserans-palestine.fr/>

TSVP =>

Il y a lieu de revenir sur les engagements de libération faits à l'Algérie et jamais tenus. Il y a enfin lieu de faire le procès de son maintien en détention à perpétuité, alors qu'en France la perpétuité réelle n'existe (théoriquement) pas dans la loi.

Il est libérable depuis 1999 !

Il est à noter la présence des avocats des USA, partie civile, à chacun des jugements de libération pour s'y opposer. Des pressions des gouvernements français successifs, des USA, des sionistes se sont exercées constamment pour empêcher sa libération. Il a plus que doublé la peine incompressible applicable à l'époque, nous devons créer les conditions pour que le pouvoir politique lui rende enfin sa liberté.

Yves Bonnet, directeur des services secrets français lors de son arrestation, jugeait en 2012 son maintien en détention anormal et scandaleux.

« Georges Ibrahim Abdallah avait le droit de revendiquer les actes commis par les FARL comme des actes de résistance. Après, on peut ne pas être d'accord, c'est un autre débat. Mais il faut se souvenir du contexte, aussi, des massacres de Sabra et Chatila dont les coupables n'ont jamais été punis. Et aujourd'hui, la France garde cet homme derrière les barreaux alors qu'elle a libéré Maurice Papon ? »

Il réclame aujourd'hui sa libération. **« S'il a été arrêté, c'est en grande partie parce que je m'en suis occupé. Aujourd'hui, je serai presque tenté de dire que je le regrette, pas dans la mesure où j'ai fait mon métier, mais la longueur de cette procédure est scandaleuse »,** explique-t-il. **« Ça fait 20 ans que je considère qu'il doit être libéré » !**

Il s'agit bien d'une incarcération à caractère politique, véritable lettre de cachet comme au temps de Louis XIV ! L'ingérence des pouvoirs israéliens et américain est insupportable et fondamentalement liberticide.

Exigeons la libération de Georges Ibrahim Abdallah et la création d'un Tribunal d'Opinion chargé d'instruire l'affaire de son maintien en détention !



Couserans-Palestine a besoin de votre soutien•: avec les Gazaoui.e.s nous venons de réaliser une 2eme station de désalinisation à Gaza (Khan Younis). L'association a versé 4000€ et a besoin de 3000€ pour boucler le budget. Chèque à l'ordre de Couserans- Palestine à adresser à la trésorière, Susan Morris Warman, Le Guerrat, 09420 Esplas de Sérrou, avec la mention Gaza 2 au verso. Merci pour eux•!

Couserans-Palestine (09) regroupe plus d'une centaine d'adhérents du département de l'Ariège, qui agissent :

- pour l'instauration d'un état palestinien souverain, indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, dans les frontières d'avant la « guerre des six jours » de 1967, en application de la résolution 242 des Nations Unies ;

- pour l'application de la résolution 194 de l'ONU pour le droit au retour des réfugiés ;

- pour établir des liens de solidarité avec le peuple palestinien.

Couserans-Palestine agit avec le Collectif BDS 09 (Boycott-Désinvestissement-Sanctions contre Israël) pour que ce pays respecte enfin les résolutions internationales en libérant la Palestine !